



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Mairie**,

Le Mercredi 22 Mai 2024 à 20h30.

Affichée le 17 Mai 2024

Ordre du jour :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Ouverture de séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2024
4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

II. FINANCES :

5. Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune
6. Reprise de provisions pour créances douteuses
7. Subvention exceptionnelle à l'association UNC

III. RESSOURCES HUMAINES :

8. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

IV. INTERCOMMUNALITÉ :

9. Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne permettant le recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de médecins

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,
Lionel POINTARD

